

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

N° : 500-06-000883-179

**(Chambre des Actions collectives)
C O U R S U P É R I E U R E**

JOSEPH BENAMOR

Demandeur/Représentant du groupe

c.

AIR CANADA

Défenderesse

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

**DEMANDE EN PROLONGATION DE DÉLAI D'INSCRIPTION
POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT**

(Article 173 du Code de procédure civile)

**À L'HONORABLE DOMINIQUE POULIN J.C.S, JUGE DÉSIGNÉE EN L'INSTANCE
SIÉGEANT EN CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES DANS ET POUR LE DISTRICT DE
MONTRÉAL, LE DEMANDEUR EXPOSE CE QUI SUIT :**

**I- LA DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION
ET JUGEMENT**

- 1.** Suivant la réception des notes sténographiques le 22 novembre dernier de l'interrogatoire préalable du représentant d'Air Canada conduit par le demandeur, les parties eurent des discussions sur les engagements ainsi que sur la modification du groupe (laquelle fut approuvée par la Cour).
- 2.** Le 8 mars 2024, Air Canada a communiqué au demandeur une première série de réponses aux engagements souscrits lors de cet interrogatoire. Elle continue à travailler pour répondre aux engagements restants.
- 3.** En parallèle, le demandeur a annoncé à Air Canada son intention de lui soumettre une offre sérieuse de règlement. Air Canada a confirmé son intérêt d'étudier cette offre une fois qu'elle lui sera soumise.
- 4.** Dans un cas comme dans l'autre, à savoir si des discussions de règlement ne portaient pas fruit, ou si celles-ci menaient à un règlement à faire approuver, le demandeur aura besoin de plus de temps pour finaliser les prochaines étapes (finaliser les étapes pour la mise en état, incluant notamment un débat d'objections, la finalisation de l'étape de la communication préalable de la preuve ainsi que l'échange des rapports d'experts, ou bien se rendre à une transaction signée et préparer une demande d'approbation de règlement);

5. Le demandeur estime qu'une prolongation au 10 juin 2025 est appropriée;
6. Considérant la présentation imminente d'une offre de règlement, le demandeur estime opportun de reporter la confection de tout protocole d'instance suivant l'échec des discussions de règlement le cas échéant.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente Demande pour prolongation de délai d'inscription pour instruction et jugement;

PROLONGER le délai d'inscription pour instruction et jugement au 10 juin 2025.

SANS FRAIS.

Montréal, le 10 juin 2024

Champlain avocats

CHAMPLAIN AVOCATS

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R4

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je soussigné, Sébastien A. Paquette, avocat pratiquant au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, Bureau 200, à Montréal (Québec), H3G 1R4, déclare solennellement ce qui suit :

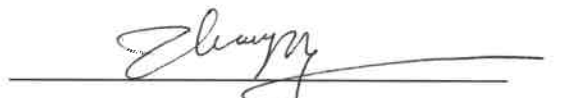
1. Je suis le procureur de la partie demanderesse dans le présent dossier;
2. Tous les éléments contenus à la présente demande de prolongation de délai sont vrais.

Et j'ai signé,



SÉBASTIEN A. PAQUETTE

Assermenté devant moi à Montréal, ce 10^e jour de juin 2024,



THI THANH HA O NGUYEN
#231580

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES :

Me Sylvie Rodrigue
Me Matthew Angelus
Société d'avocats Torys,
S.E.N.C.R.L.
1 Place Ville-Marie,
Bureau 2880
Montréal QC, H3B 4R4

Procureurs de la Défenderesse

Me Charles Gravel
Me Francis Durocher
Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame Est
Bureau 8.00
Montréal QC, H2Y 1B6

Procureurs du Mis en cause

PRENEZ AVIS que la présente Demande en prolongation de délai sera présentée pour adjudication devant l'honorable Dominique Poulin, J.C.S., à une date, heure et salle à être déterminées, au Palais de justice de Longueuil, situé au 1111, Boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2J6.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 10 juin 2024

Champlain Avocats

CHAMPLAIN AVOCATS

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R4

Nº 500-06-000883-179

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

JOSEPH BENAMOR

Demandeur

C.

AIR CANADA

Défenderesses

**DEMANDE EN PROLONGATION DE
DÉLAI D'INSCRIPTION POUR
INSTRUCTION E JUGEMENT
(Art. 173 C.p.c.)**

ORIGINAL

JÉRÉMIE JOHN MARTIN
Champlain avocats
AM0CNO

jmartin@champlainavocats.com
200-1434, Sainte-Catherine O
Montréal, (Québec), H3G 1R4
Téléphone : (514) 866-3636
Télécopieur:(514) 800-0677
NOTRE DOSSIER : BENAMOR